




FICHE DE REMARQUES

Exploitant : Carrière de St Gens	Site inspecté : Le Beaucet
Réponse de l'exploitant attendue avant le 20 novembre	
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement	
Signature de l'inspecteur 	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection
Date de l'inspection : 30 Octobre 2007	
Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature 	
Remarques de l'inspecteur :	
RGIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser des mesures d'empoussiérage sur le site, notamment, à l'exploitation, - compléter le DSS et les dossiers de prescriptions (D.P.) par les dates d'établissement et de mise à jour, le prénom des salariés, les références des véhicules sur piste, et pour le D.P. "empoussiérage", les moyens de prévention et l'organisme de vérification, - compléter, dater et signer la consigne relative à la consommation d'alcool sur le site (quantité, degré d'alcool maximal des boissons), - supprimer les échelles de construction artisanale, - ajouter quelques panneaux signalant le danger le long du chemin d'accès à la carrière, - faire réaliser une formation "gestes et postures", - ouvrir un registre de vérification des arrêts d'urgence, 	Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): → sera réalisée pour la week Provençale le 14-12-07 → sera réalisée pour la Provençale lors de leur Prochaine Visite → Echelles détruits le 15-11-07. → les ont a commencé et seront placés Reception → cela sera réalisé pour Provençale lors de leur Visite → registre ouvert le 25-11-07.
	

Exploitant : ~~SAISONNIERE DE LA MER~~ Camille de St Gens Site inspecté : ~~SAISONNIERE DE LA MER~~ Le Bois Pêcheur - 29550 29 Date de l'inspection : 30 Octobre 2007 

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

- compléter le D.P. relatif aux haveuses par :
 - * une attestation de fonction désignant nommément la personne habilitée à la conduite,
 - * une description des règles de protection périmétriques mises en place conformément aux articles 12 et 13 du titre "équipement de travail".

ENVIRONNEMENT

- faire réaliser courant 2008 un contrôle des niveaux sonores en limite de propriété (au moins quatre points de mesures autour du site) et à l'urgence.

CODE DU TRAVAIL

- installer un WC et à minima un lavabo sur le site,
- équiper chaque salarié d'un vestiaire à double compartiment,
- doter le personnel de lunettes de protection.

→ cela sera réalisé avec Prévention Louis de la Per
Prochaine Visite

→ sera réalisé par Eucan. à janvier 2008

→ des Davis et Tintin Platin de vos chaudières
à court
→ Vostere mis en place le 26.11.07
→ lunettes en commande chez Rouée

